

DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT DIZIER  
COMMUNE DE GILLAUME

*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 19 mars 2021*

**Convocation** 12/03/2021 L'an deux mil vingt et un le 19 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François FONTAINE, Maire

**Affichage** 12/03/2021 **Présents** : Jean-François FONTAINE, Olivier KOWALCZYK, Ophélie KOWALCZYK, , Antoine FONTAINE

**Membres en exercice** 7 **Formant la majorité des membres en exercice**

**Présents** 6 **Absents excusés** : Colette FONTAINE

**Votants** 6 Mme Ophélie KOWALCZYK a été élue Secrétaire

**Objet N° 01/2021**

**Avis sur la demande de déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour le projet de centre de stockage Cigéo**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à la demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour le projet de centre de stockage Cigéo sous certaines réserves :

- Ligne de chemin de fer : Le captage des eaux de ruissèlements devra se faire au pied de la ligne par un fossé, côté Est, et la récupération de ces eaux sera effectuée par plusieurs aqueducs sous la ligne jusqu'au ruisseau de l'orge par des tuyaux enterrés.
- Un pont suffisamment dimensionné devra être réalisé sous la ligne de Chemin de fer pour permettre le passage des machines agricoles.
- Une Intégration paysagère devra être mise en place pour dissimuler la ligne ferroviaire visible depuis le village de Gillaumé.
- Il devra être prévu une procédure antipollution de l'Orge en cas d'accident ferroviaire
- Durand la phase des travaux, un aménagement devra être mise en place pour protéger les habitants de Gillaumé de toutes nuisances sonores et de la poussière.
- Les chemins de l'Association Foncière et les chemins communaux permettant l'accès aux travaux devront être remis en état.
- Le chemin de Glane noix sera renforcé et goudronné jusqu'à la ferme de la Cité. (Il deviendrait la route Sud de l'Andra)
- Les activités de plein air et de la chasse devront être autorisées aux abords du tracé de la ligne ferroviaire.
- Une surveillance de la santé de la population devra être réalisée par un organisme indépendant
- La commune souhaite percevoir une fiscalité sur l'emprise de la ligne.
- La commune souhaite participer aux réunions du Comité de Haut Niveau

Rendu exécutoire à compter du 19 mars 2021  
Dépôt en Sous-Préfecture le 20 mars 2021  
Publication ou notification du 20 mars 2021



23 MARS 2021

Extrait certifié conforme  
GILLAUME  
Le Maire

